

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Demande de la fratrie naturelle d'âge adulte

Pour toute question ou pour soumettre votre formulaire : Réservé à l'administration
 Composez le : 1 855 837-5542 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) Date
 de réception :

Courriel : postadoption@gov.mb.ca

Adresse postale : Services consécutifs à l'adoption du Manitoba
 777, avenue Portage, 2^e étage
 Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3
 Canada

La présente demande s'adresse à la fratrie naturelle (âgée de 18 ans et plus) d'une personne adoptée au Manitoba pour demander des services consécutifs à l'adoption. Une demande distincte est requise pour chaque membre de la fratrie.

Veillez consulter le *Guide des services consécutifs à l'adoption* (page 4) pour obtenir des renseignements sur chaque service et les critères d'admissibilité.

Je suis actuellement inscrit et je mets seulement mes coordonnées à jour
 (Remplissez les sections 1, 2 et 5 seulement)


Section 1 – Vos renseignements

Je suis membre : De la fratrie maternelle De la fratrie paternelle De la même fratrie
 (partageons la même mère) (partageons le même père) (partageons les mêmes parents)

Prénom	Deuxième prénom	Nom	
Noms précédents (c.-à-d. nom de jeune fille)		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Numéro d'appartement	Numéro de rue	Nom de la rue	
Ville ou village	Province/État	Pays	Code postal
Téléphone au domicile		Cellulaire	
Adresse de courriel			

Section 2 – Renseignements sur votre frère ou sœur naturel (indiquer tous les renseignements connus)

Nom de l'enfant à la naissance	
Date de naissance de l'enfant	Lieu de naissance de l'enfant

Nom de la mère naturelle (inclure le nom de jeune fille)	Nom du père naturel Manitoba 
--	--

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Demande de la fratrie naturelle d'âge adulte

Familles

Section 3 – Votre demande

Je souhaite recevoir le document suivant :

- Un profil de la famille adoptive non identificatoire

Je souhaite m'inscrire aux services suivants :

- Renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage avec mon frère ou ma sœur d'âge adulte (AUCUNE recherche)

ou

- Renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage avec services recherche à l'égard de mon frère ou de ma sœur d'âge adulte

(Vous pouvez vous inscrire et demander une recherche à l'égard de votre frère ou sœur avant qu'il ou elle atteigne l'âge de 18 ans; toutefois, aucune recherche ne peut être entreprise tant qu'il ou elle n'a pas atteint l'âge de 18 ans.)

Section 4 – Identification

J'ai joint à ma demande une copie de l'une des pièces d'identité délivrées par le gouvernement suivantes :

- Permis de conduire Passeport Certificat de naissance Carte des Services de santé Autre

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Demande de la fratrie naturelle d'âge adulte

Section 5 – Accord, reconnaissance et attestation

En signant mon nom, je comprends que le Directeur des Services à l'enfant et à la famille obtient mes renseignements personnels (y compris, si cela est nécessaire à des fins d'identification, mon numéro d'immatriculation de Santé Manitoba) afin qu'il puisse me fournir des services consécutifs à l'adoption en vertu de la Loi sur l'adoption. Je comprends que les renseignements personnels me concernant sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et que les renseignements médicaux personnels me concernant, le cas échéant, sont recueillis en vertu du paragraphe 14(1) de la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Je reconnais ce qui suit :

- i. On me fournira uniquement l'information à laquelle j'ai droit, sous réserve de la disponibilité des documents et de toute interdiction ou préférence inscrite au dossier.
- ii. Aucune recherche ne peut être effectuée à l'égard de toute personne de moins de 18 ans ou qui a déposé une demande de refus de communication ou une acceptation limitée de prise de contact.
- iii. Il m'incombe d'informer les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba de tout changement futur de nom ou de coordonnées.
- iv. Les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba peuvent divulguer mon nom complet, ma date de naissance, ma ville de résidence, mon numéro de téléphone et mon adresse électronique aux membres de ma fratrie avec qui je peux entrer en contact, s'ils s'inscrivent également et que je ne peux pas être localisé, et je consens à la divulgation de mes renseignements personnels.
- v. Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts. J'atteste que je présente cette demande en toute bonne foi et sans but illégitime.

Signature

Date

Guide des services consécutifs à l'adoption du Manitoba **Fratrie naturelle d'âge adulte**

Voici les services offerts à la fratrie naturelle d'âge adulte (18 ans et plus) dont l'adoption a été accordée au Manitoba :

Profil de la famille adoptive non identificatoire :

- Un membre de la fratrie naturelle d'âge adulte a le droit de présenter une demande de profil de la famille adoptive. Il s'agit de renseignements sur la famille à laquelle votre frère ou votre sœur s'est joint et sur le bien-être et le développement de votre frère ou votre sœur avant que l'adoption ne soit finalisée.
- Conformément aux lois du Manitoba, le profil de la famille adoptive ne contiendra aucun renseignement d'identification.
- Si le profil de la famille adoptive a déjà été demandé et fourni, une nouvelle copie sera transmise.

Inscription à l'obtention de renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage avec votre frère ou votre sœur placé en adoption :

- Un frère ou une sœur naturel d'âge adulte peut s'inscrire pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage (c.-à-d. nom complet, date de naissance et coordonnées) avec son frère ou sa sœur d'âge adulte.
- Si votre frère ou votre sœur s'inscrit également pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage avec vous, les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba faciliteront la tenue d'une réunion en aidant les deux parties à établir un contact direct.
- Si vous vous inscrivez avant que votre frère ou votre sœur atteigne l'âge de 18 ans, vous serez avisé si ses parents adoptifs s'inscrivent en son nom. Vous aurez la possibilité de prendre contact avec les parents adoptifs.

Demande de services de recherche à l'égard de votre frère ou votre sœur placé pour adoption :

- Un frère ou une sœur naturel d'âge adulte peut s'inscrire pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage, en plus de faire effectuer une recherche à l'égard de son frère ou sa sœur d'âge adulte.
- Aucune recherche ne sera effectuée à l'égard des personnes de moins de 18 ans ou qui ont déposé une demande de refus de communication ou une acceptation limitée de prise de contact.

Pour obtenir plus d'information sur nos services, y compris des renseignements et des formulaires relatifs à la protection de votre vie privée, veuillez consulter le site Web des Services consécutifs à l'adoption du Manitoba à l'adresse

<https://www.manitoba.ca/fs/childfam/registry.fr.html>